



Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du MIROIR Du 4 novembre 2022

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 4 novembre 2022 à 20h30, sous la présidence de Philippe CAUZARD, Maire, en séance ordinaire.

Appel effectué par Monsieur le Maire :

- Philippe CAUZARD, présent.
- Éric BOULLY, présent.
- Hugues NICOLAS, présent.
- Cindy COLLAS, excusée, donne pouvoir à Aurélie DJENAIEH
- Aurélie DJENAIEH, présente.
- Sylvette GAUTHIER, excusée.
- Stéphanie JACOB, excusée.
- Virginie SIMONIN, présente.
- Bernard GAUTHIER, excusé.
- Émilien MICHEL, excusé.
- Cédric PHEULPIN, excusé, donne pouvoir à Hugues NICOLAS.
- Romain RODOT, excusé.

Philippe CAUZARD est désigné président de séance ; il précise que le quorum n'est pas atteint.

Monsieur le Maire donne lecture de l'article L.2121-17 : « le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le Conseil Municipal est reconvoqué le mercredi 9 novembre à 20h30.

Approbation du procès-verbal lors de la séance du 6 décembre 2022

Clôture de la séance à 20h45 par Monsieur le Maire Philippe CAUZARD.

Le Secrétaire,
Hugues NICOLAS

Le Maire,
Philippe CAUZARD

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune du Miroir du 4 novembre 2022